



INTITULÉ : APPELLATION LA PLUS COURANTE DU MÉTIER

CAPL - INTITULÉ DE L'UN DES 6 CHAMPS D'ACTION PUBLIQUE LOCALE (CAPL).
LES CAPL REGROUPEMENT LES SPÉCIALITÉS

SPÉCIALITÉ - INTITULÉ DE LA SPÉCIALITÉ D'APPARTENANCE DU MÉTIER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Définition	Résumé de la finalité globale et des activités du métier.
Autres appellations	Autres appellations possibles du métier dans les organisations territoriales.
Correspondances avec les autres répertoires	Code, lien et intitulé du ou des métiers en correspondance dans le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME), dans le répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME), dans le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière (FPH).

PROXIMITÉ ENTRE MÉTIERS

Métiers proches	Indication du ou des métiers qui présentent des activités/compétences proches ou transférables en fonction de leur finalité et de leur technicité. Cette proximité des activités/compétences entre métiers peut permettre d'envisager une mobilité professionnelle après un temps d'accompagnement et d'adaptation relativement court.
Métiers envisageables	Indication du ou des métiers vers lesquels une mobilité professionnelle est envisageable après un temps d'accompagnement et de professionnalisation nécessaire à l'adaptation ou à l'acquisition de nouvelles compétences.

CONTEXTE D'EXERCICE

Facteurs d'évolution	Principaux facteurs qui auront un impact à court ou moyen terme sur le champ professionnel, sur les conditions d'exercice et sur les activités/compétences du métier. Cette rubrique distingue : <ul style="list-style-type: none"> • Les évolutions relatives aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire • Les évolutions socio-économiques • Les évolutions organisationnelles et managériales • Les évolutions techniques et technologiques
Types d'employeurs et services d'affectation	Localisation du métier par rapport à des types de collectivités et d'établissement publics. Principales affectations par direction/service.
Conditions d'exercice	Indication des conditions d'exercice de la fonction. Cette rubrique distingue : <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions générales d'exercice : lieu, horaire de travail, travail isolé ou en équipe, astreinte, assermentation, etc. • Les facteurs de pénibilité* : les conditions d'exercice et les activités du métier qui sont susceptibles d'engendrer une usure ou une pénibilité professionnelle. • Les facteurs de risques professionnels* : ils indiquent si les activités du métier peuvent être potentiellement exposées à un ou des facteurs de risques professionnels relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> - des contraintes physiques marquées - un environnement physique agressif - certains rythmes de travail. <p>* Au sens des risques spéciaux mentionnés dans l'article 21 du décret n°85-603 du 10 juin 1985. Ces risques comprennent les facteurs de risques professionnels, les activités nécessitant une surveillance médicale renforcée, les activités à qualification particulière, le port d'arme.</p>

Relations fonctionnelles	Indication des relations professionnelles au sein du service et/ou de la direction, des autres services et directions de la collectivité, des acteurs externes (usagers, prestataires, services des autres collectivités et de l'État, etc.).
Moyens techniques particuliers	Moyens techniques mobilisés en situation de travail.
Spécialisations	Spécialisations ou extensions possibles du métier en fonction d'un territoire, d'une thématique, d'une catégorie de public.

CORRESPONDANCES STATUTAIRES

Cadres d'emplois indicatifs	Recensement des cadres d'emplois, des catégories et des filières, les plus fréquemment en correspondance avec le métier dans les organisations territoriales.
Conditions d'accès	Modes de recrutement statutaires et indication des métiers dont les conditions d'accès et d'exercice sont réglementées.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES TECHNIQUES

ACTIVITÉS

- > Ensemble cohérent d'actions finalisées, identifiées et organisées selon un processus logique, observable en tant que tel.
- > Liste des activités structurantes du métier.

COMPÉTENCES ASSOCIÉES

Combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail.

SAVOIR-FAIRE

Ils sont issus de la formation, de la professionnalisation, de l'expérience. Ils concernent la mise en œuvre d'un savoir pratique maîtrisé dans la réalisation spécifique de chaque activité à laquelle ils sont liés.

SAVOIRS

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques, généralement acquises par l'enseignement, la formation et la professionnalisation.

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

Ensemble des connaissances directement liées à l'exercice du métier et de ses activités.

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

Ensemble des connaissances liées à l'environnement territorial et au contexte d'exercice du métier.

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Activités réalisées de façon ponctuelle et non systématique en fonction des spécificités des territoires, des publics, des types de collectivités et d'établissements publics, des organisations et des conditions de travail.

ACTIVITÉS TRANSVERSES

Elles complètent les activités et les compétences techniques du métier. Elle indique les activités communes à plusieurs métiers quels que soient les champs d'action publique locale et les spécialités auxquels ils appartiennent.

Cette rubrique liste les libellés de l'approche fonctionnelle et des activités transverses associées au métier.

Le référentiel des activités et compétences transverses du répertoire des métiers territoriaux est disponible en téléchargement. Ce référentiel donne le détail des compétences (savoir-faire et savoirs) de chaque activité transverse.